

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



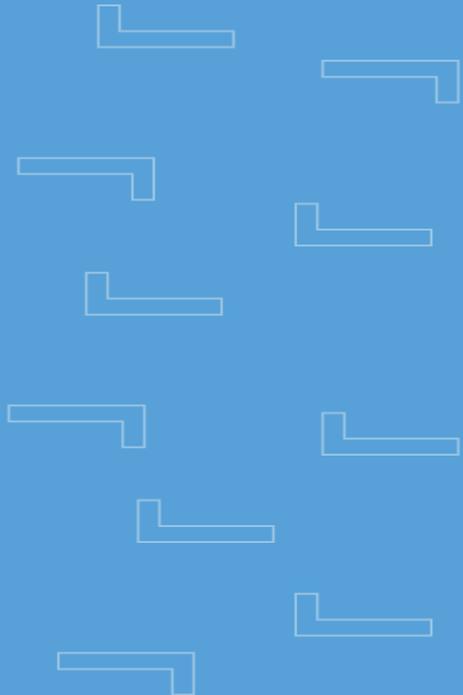
Mise en œuvre des nouveaux programmes de lycée / Séries technologiques

Histoire / Géographie
9 janvier 2020

Formateurs :

Sylvain Lancelot, Thierry Biava, Philippe Lucas-Fradin

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

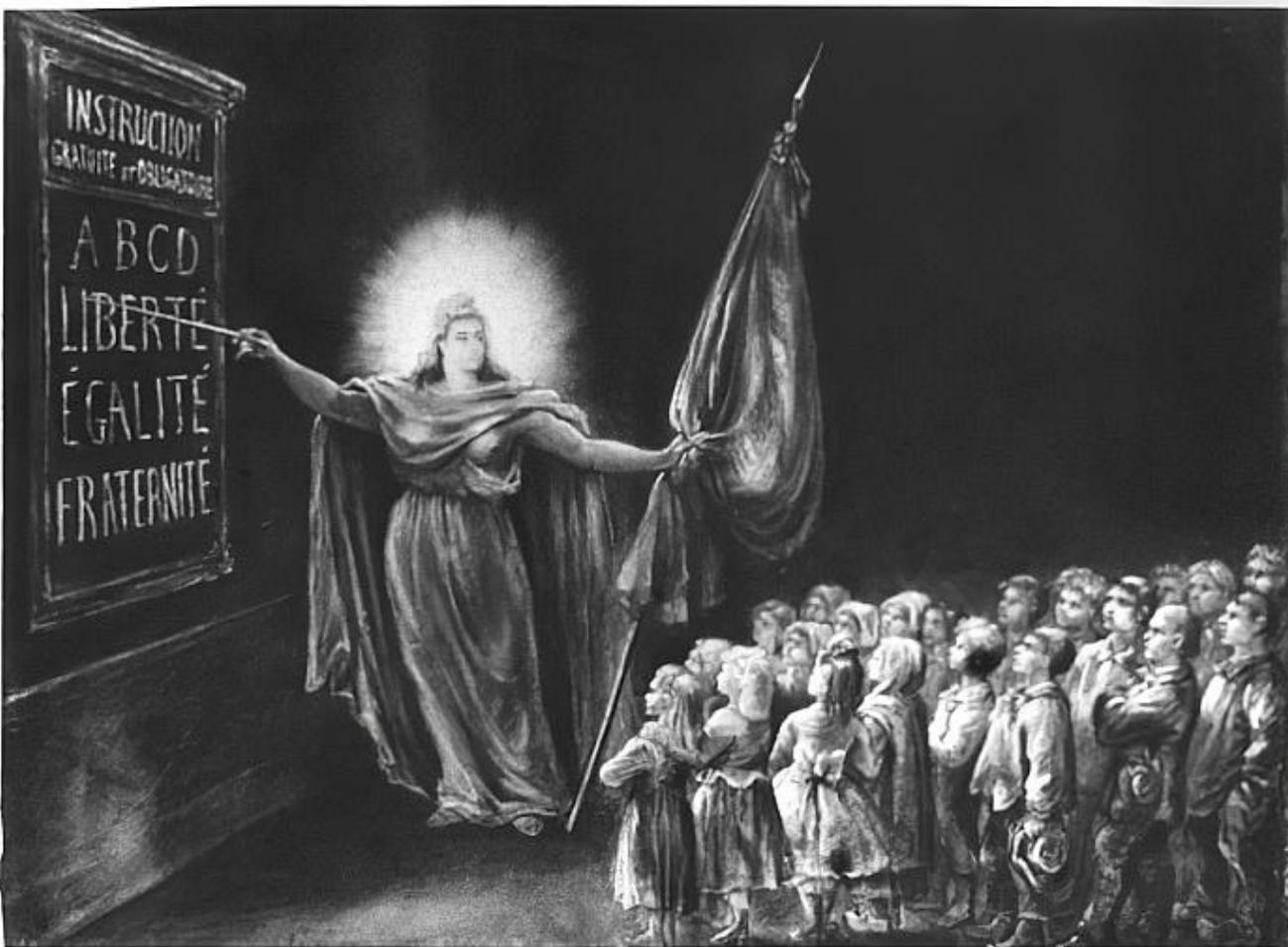


Atelier Histoire

Thème 3 / Sujet d'étude:

L'instruction des filles sous la
Troisième République avant 1914

Sujet d'étude: L'instruction des filles sous la IIIe République avant 1914



Lithographie de 1881



Point historiographique



La place du sujet d'étude dans le programme



Proposition de séquence



Dossiers élèves



Evaluation E3C

Un point historiographique

D'une approche quantitative et institutionnelle à une approche plus qualitative.

Ne pas penser l'éducation des filles et notamment l'intérêt de l'Etat pour cette question à l'époque contemporaine. Concomitante de la construction de l'Etat moderne.

Non-mixité et éducation genrée, importance majeure des congrégations jusqu'à la fin du XIXème siècle.

Ne pas penser l'instruction des filles comme un produit de la IIIème république seulement.



Un point historiographique

Mais un impact majeur de la IIIème République :

- Dans le primaire avec les lois Ferry (1881-1882) et Goblet (1886).
- Dans le secondaire, des progrès plus timides et reproduisant en plus des inégalités de genre, les inégalités sociales.
- Le supérieur : peu d'étudiantes mais des pionnières.

=) envisager la question sans oublier que la IIIème république organise encore une école non-mixte et inégalitaire.

La place du sujet d'étude dans le programme

Dans le thème 3...

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Mise en œuvre
<p>A – La Troisième République avant 1914 : un régime, un empire colonial</p>	<p>Démocratie République Libertés fondamentales Laïcité Antisémitisme Colonisation Société coloniale</p>	<p>Ce chapitre vise à montrer que la France se dote d'un régime stable qui reprend et approfondit l'ensemble des principes de 1789. La Troisième République relance l'expansion d'un empire colonial.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le projet républicain liant affirmation des libertés fondamentales et volonté d'unifier la nation autour des valeurs de 1789 (symboles, lois scolaires...) ; – l'antisémitisme autour de l'affaire Dreyfus ; – la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État ;
<p>B – Un sujet d'étude au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'instruction des filles sous la Troisième République avant 1914 		<p>Selon l'entrée du <i>Nouveau dictionnaire de pédagogie</i> dirigé par Ferdinand Buisson, l'instruction des filles concerne « l'instruction primaire, secondaire et supérieure ». Les élèves sont également invités à se pencher sur la formation et le rôle républicain des institutrices.</p>

La place du sujet d'étude dans le programme

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Mise en œuvre
A – L'Europe bouleversée par la Révolution française (1789-1815)	Révolution Souveraineté nationale Égalité devant la loi Nation République Empire	Ce chapitre vise à montrer l'importance de la rupture révolutionnaire en France comme en Europe. On peut mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> – l'émergence d'une nation de citoyens égaux en droit (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen...); – la chute de la monarchie et une première expérience républicaine dans un contexte de

...et les thèmes précédents !

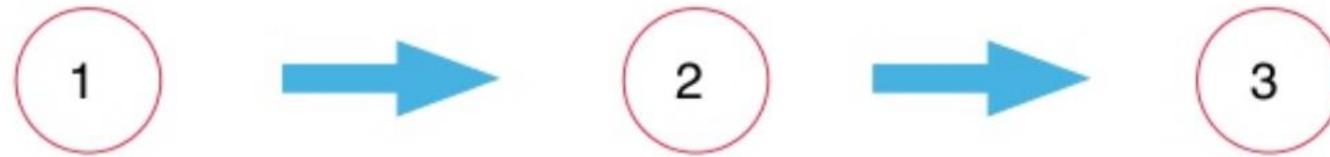
Thème 1

Question obligatoire (A) et sujets d'étude (B)	Notions	Mise en œuvre
A – Politique et société en France sous la Deuxième République et le Second Empire	Démocratie Suffrage universel masculin Régime autoritaire Industrialisation Urbanisation Droit de grève	Ce chapitre vise à mettre en lien l'évolution politique de la France entre 1848 à 1870 et les bouleversements économiques et sociaux qu'elle connaît. On peut mettre en avant : <ul style="list-style-type: none"> – l'affirmation des grands principes démocratiques et républicains en 1848 (instauration du suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage); – la rupture de juin 1848.

Thème 2



L'instruction des filles, une proposition de séquence



Un dispositif
pédagogique, la
« classe puzzle »

Classe



Étude individuelle

Équipes d'experts



Analyse & compréhension

Groupes de travail



Partage & synthèse



L'instruction des filles, une proposition de séquence



Principale capacité travaillée

Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique ou géographique

L'école de la IIIe République permet-elle d'intégrer les femmes à la nation ?



Alfred Bramtot, *Le suffrage universel*, 1891, mairie des Lilas



L'instruction des filles, une proposition de séquence



Principale capacité travaillée

Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique ou géographique

L'école de la IIIe République permet-elle d'intégrer les femmes à la nation ?

ifé INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION

Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire publié sous la direction de Ferdinand BUISSON (édition de 1911)

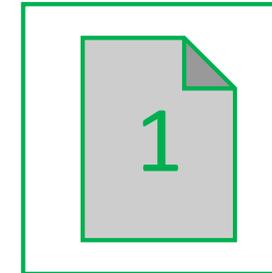
l'édition électronique

F

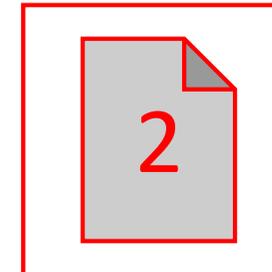
Femme

Nous aurions pu réunir sous ce mot tout ce qui a trait à l'éducation des femmes et à l'éducation par les femmes. Il nous a paru préférable de diviser cette ample matière en plusieurs articles. On trouvera au mot **Filles** l'histoire de la législation relative à l'instruction des filles en France. Nous donnerons au mot **Mères** quelques indications sur le rôle de la femme dans l'éducation familiale. A l'article **Institutrices**, il sera parlé du rôle de la femme dans l'école.

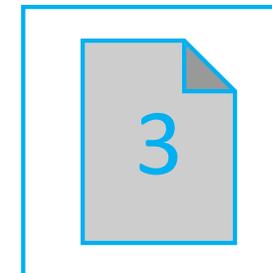
Il resterait ici à examiner d'une manière générale une question qui dépasse évidemment le cadre de la pédagogie, celle des droits de la femme ou plus



Dossier 1 :
Du primaire au supérieur, les lois scolaires au service de l'égalité ?



Dossier 2 :
Les institutrices et leur rôle



Dossier 3 :
L'instruction des filles et l'émancipation des femmes

Ferdinand Buisson,
Nouveau dictionnaire de pédagogie, 1911, édition électronique



L'instruction des filles, une proposition de séquence



Principale capacité travaillée

Construire et vérifier des hypothèses sur une situation historique ou géographique

L'école de la IIIe République permet-elle d'intégrer les femmes à la nation ?

Discours Ferry:
L'école pour combattre l'Eglise

Loi Camille Sée

Statistiques:
L'évolution de l'instruction des filles

Caricature:
L'opposition à l'instruction des filles



Dossier 1 :
Du primaire au supérieur, les lois scolaires au service de l'égalité ?

Discours Ferry:
L'instruction, une mission républicaine

Graphique:
Féminisation du personnel enseignant

Photos:
Ecole de fille, école de garçons

Article La Fronde:
La vie des institutrices



Dossier 2 :
Les institutrices et leur rôle

Hubertine Auclert
Les femmes, des citoyennes sans droits

Manuel d'éducation à l'usage des filles

Photo:
Jeanne Chauvin, Première avocate

Photo:
Ligue des droits des femmes



Dossier 3 :
L'instruction des filles et l'émancipation des femmes



Dossier 1: Du primaire au supérieur, les lois scolaires au service de l'égalité ?

Chronologie

1879: la loi Paul Bert crée les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices

1880 : la loi Camille Sée institue un enseignement secondaire pour les filles

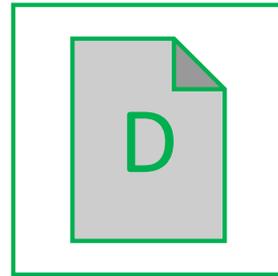
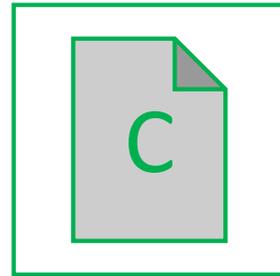
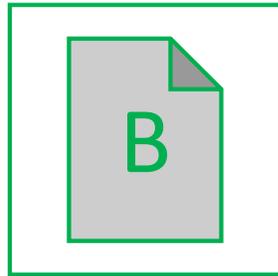
1881-1882 : les lois Ferry établissent l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque pour les garçons et les filles

1884 : Première inscription féminine à la faculté de droit de Paris

1886: la loi Goblet confie l'enseignement public à un personnel enseignant laïc

1893 : Première inscription féminine à l'école de pharmacie

1924: avec la loi Bérard, le baccalauréat devient accessible aux filles



Dossier 1: Du primaire au supérieur, les lois scolaires au service de l'égalité ?

Document A : L'instruction des filles pour combattre l'influence de l'Eglise

Les évêques le savent bien : celui qui tient la femme, celui-là tient tout. D'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari. C'est pour cela que l'Eglise veut retenir la femme, c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève ; il faut que la démocratie choisisse sous peine de mort. Il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Eglise.

Jules Ferry, discours du 10 avril 1870,



Carte postale, 1909

Dossier 1: Du primaire au supérieur, les lois scolaires au service de l'égalité ?

Document B : Les lois scolaires : la Loi Camille Sée

Article 1^{er} : il sera fondé par l'Etat, avec le concours des départements et des communes, des établissements destinés à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Article 4 : L'enseignement comprend : 1° l'enseignement moral ; 2° la langue française, la lecture à haute voix et au moins une langue vivante ; 3° les littératures anciennes et modernes ; 4° la géographie et la cosmographie ; 5° l'histoire nationale et un aperçu de l'histoire générale ; 6° l'arithmétique, les éléments de la géométrie et de la chimie, de la physique et de l'histoire naturelle ; 7° l'hygiène, 8° l'économie domestique ; 9° les travaux à l'aiguille ; 10° des notions en droit usuel ; 11° le dessin ; 12° la musique ; 13° la gymnastique.

Article 5 : L'enseignement religieux sera donné, sur la demande des parents, par les ministres des différents cultes, dans l'intérieur des établissements, en dehors des heures de classe. Les ministres des différents cultes seront agréés par le ministre de l'Instruction public. Ils ne résideront pas dans l'établissement.

Loi Camille Sée, 21 décembre 1880

Document C : Les effets des lois scolaires sur l'instruction des filles

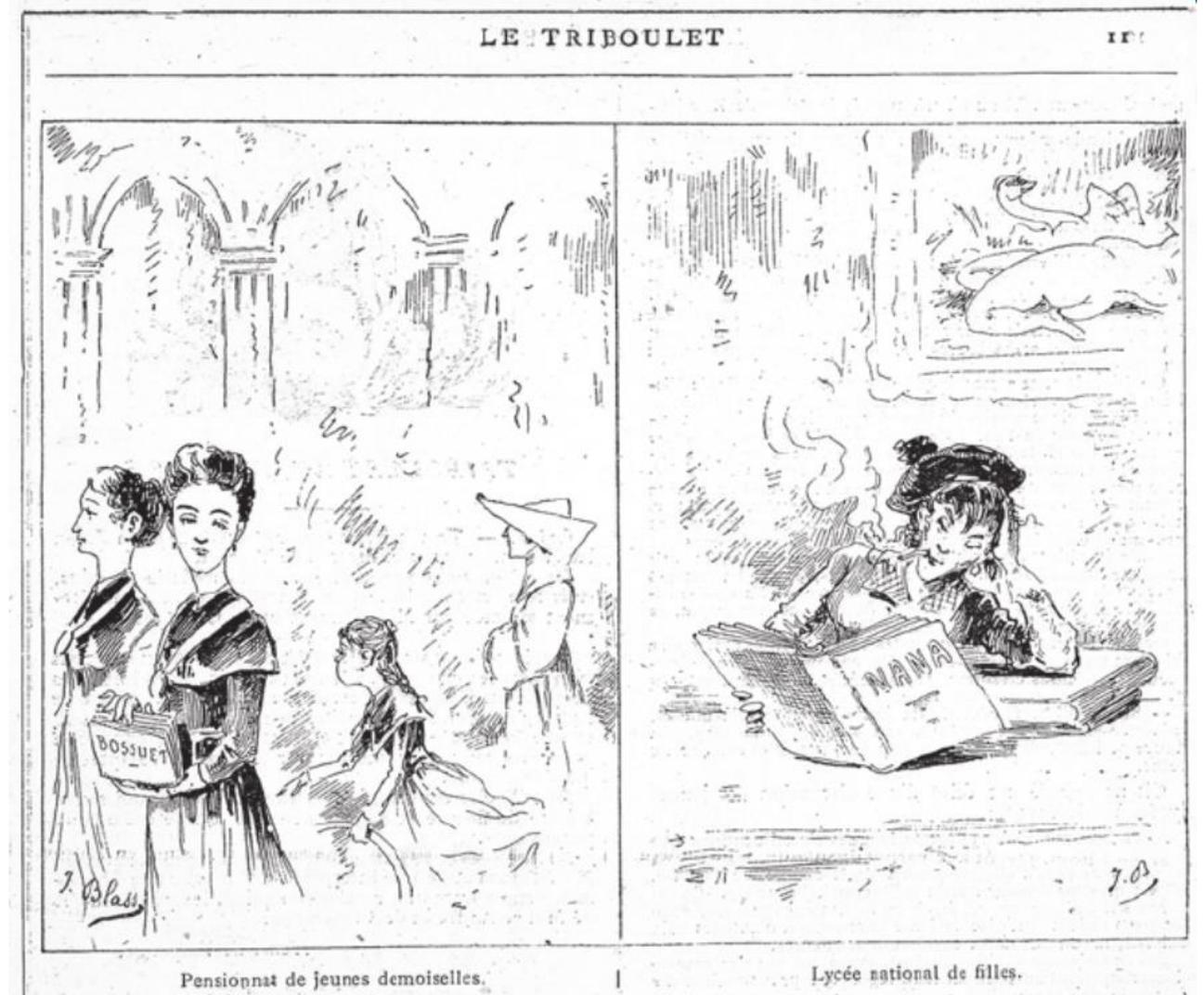
	Garçons	Filles
Elèves scolarisés dans le secondaire (public et privé réunis)		
1885	25.000	3.500
1914	100.000	35.000
Nombre d'étudiants		
1900		650
1914	22.500	2.500
Part des illettrés lors de la signature des actes de mariage		
1875	20%	31%
1914	1,6%	2,7%

D'après Dominique Dinet, « L'éducation des filles de la fin du XVIIIe siècle jusqu'en 1918 », Revue des sciences religieuses, 2011

Dossier 1: Du primaire au supérieur, les lois scolaires au service de l'égalité ?

Document D : Un regard sur l'instruction des filles

Illustration de Jean Blass dans *Le Triboulet*
(journal monarchiste), 20 août 1882



Dossier 1: Du primaire au supérieur, les lois scolaires au service de l'égalité ?

Activité:

Identifiez les documents

1. Pour chaque document, identifiez la source:

	Document A	Document B	Document C	Document D
Source	<input type="checkbox"/> Document source <input type="checkbox"/> Document reconstitué			

2. Présentez le document A en insistant sur l'auteur.

Analysez les documents

3. Comment l'instruction des filles progresse-t-elle sous la IIIe République ?
4. Pour les républicains, qu'est-ce qui justifie l'instruction des filles ?
5. Cette évolution est-elle acceptée par tous ? Justifiez.

Vérifiez l'hypothèse de travail: L'école de la IIIe République a permis d'intégrer les femmes à la nation.

Remobilisez les notions : République, Egalité devant la loi, Nation, Démocratie, Laïcité

Dossier 2: Les institutrices et leur rôle

Document A : instruire les filles, une mission républicaine :

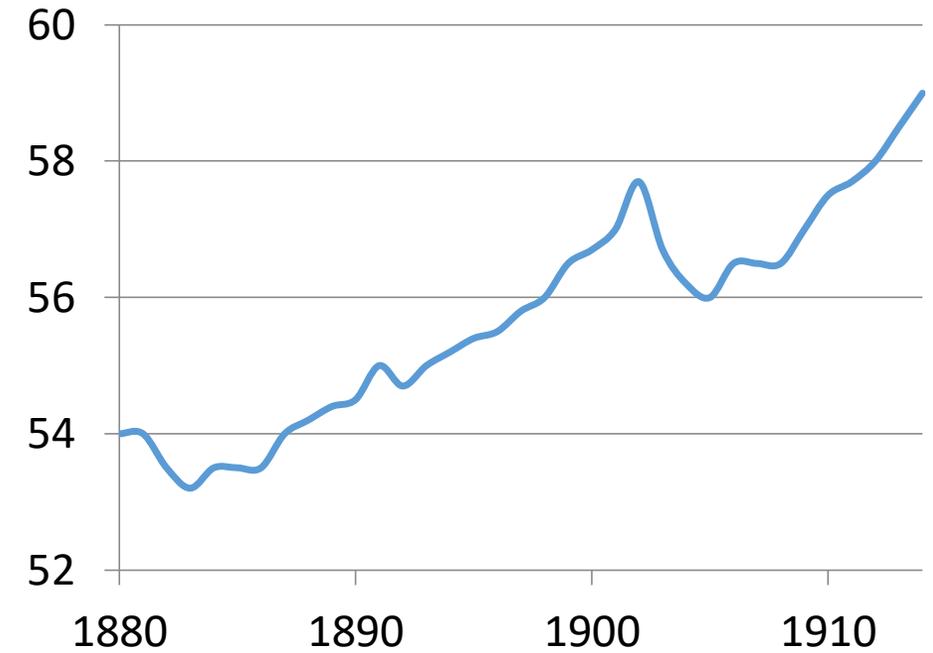
Les cours normaux forment d'honorables individualités enseignantes, les écoles normales peuvent seules former un corps enseignant. Et voilà, Messieurs, la grande raison, et revoilà le véritable mot de l'affaire, et ce que je vous supplie de garder dans vos esprits : il s'agit de faire un corps enseignant.

Aurions-nous un corps enseignant, un corps d'instituteurs aussi honorable, et aussi universellement honoré que celui que nous possédons, si l'on s'était contenté des cours normaux ?

Eh bien, Voulez-vous, oui ou non, un corps enseignant d'institutrices ? Si vous n'en voulez pas, si votre désir est de conserver les congrégationnistes pour une proportion des deux tiers dans l'enseignement des filles ; si vous voulez maintenir ce que j'appellerais, moi, presque un monopole, oh! alors combattez l'établissement des écoles normales. Mais s'il y a, comme je le crois, dans cette assemblée une majorité décidée à compléter l'outillage scolaire de la France, qu'elle n'hésite pas à nous donner la seule institution qui puisse nous former un corps enseignant d'institutrices ; la seule qui soit propre à développer chez elle la solidarité, l'esprit de corps et l'unité de la direction pédagogique ; la seule qui leur inspire un sentiment très conciliable avec une modestie personnelle : le légitime orgueil de leur profession.

Jules Ferry, discours au Sénat du 1^{er} août 1879

Document B : La féminisation du personnel enseignant



D'après les données de Lelièvre, *Histoire de la scolarisation des filles*, 1991, p.156



Dossier 2: Les institutrices et leur rôle

Document C : Deux classes vers 1910, école d'Orbigny (Indre et Loire)

Classe de filles



Musée National de l'éducation, Rouen

Classe de garçons



Dossier 2: Les institutrices et leur rôle

Document D : Les institutrices, hussardes de la République

Quel romancier nous contera les souffrances menues et intolérables dont est faite trop souvent la vie de l'institutrice de village ?

Quand elle sort de l'école normale, c'est encore une enfant. Elle vient de quitter ses parents, ses professeurs, ses amis, le milieu où elle s'est formée. On l'envoie très loin, dans un bourg perdu dont elle ne sait rien. La voici, dépaysée, désorientée, effrayée, attristée par la solitude. Pourtant, elle est pleine de zèle, d'enthousiasme, consciente de la beauté, de la grandeur de son rôle, toute fière à l'idée de représenter la pensée libre et de lutter contre l'obscurantisme.

Pauvre petite ! Elle tombe neuf fois sur dix dans un milieu défiant et sournois. Elle se sent entourée d'ennemis, à la fois abandonnée et étroitement surveillée, toute seule et toujours épiée... Sa moindre démarche prête aux plus malveillants commentaires. Comment s'étonner si, après quelques années de ces tortures sans gloire, l'institutrice perd sa flamme d'apostolat ?

Pourquoi ne pas organiser dans chaque hameau des groupes d'amis de l'école laïque. Qu'instituteurs et institutrices se sachent attendus, aimés, soutenus, ils auront plus de cœur et plus de vaillance à la bonne besogne. On envoie des troupes pour protéger la marche des explorateurs, des pionniers de la civilisation. Pourquoi les pionniers de la pensée libre n'auraient-ils pas, eux aussi, pour les défendre, une pacifique escorte ?

Andrée Téry, « La défense de l'institutrice », *La fronde*, 13 octobre 1902

Dossier 2: Les institutrices et leur rôle

Activité:

Identifiez les documents

1. Pour chaque document, identifiez la source:

	Document A	Document B	Document C	Document D
Source	<input type="checkbox"/> Document source <input type="checkbox"/> Document reconstitué			

2. Présentez le document A en insistant sur l'auteur.

Analysez les documents

3. Quels rôles la République confie-t-elle aux institutrices ?
4. Montrez comment les institutrices deviennent essentielles pour l'école républicaine.
5. Quelles sont les difficultés rencontrées par les institutrices ?

Vérifiez l'hypothèse de travail: L'école de la IIIe République a permis d'intégrer les femmes à la nation.

Remobilisez les notions : République, Egalité devant la loi, Nation, Démocratie.

Dossier 3: L'instruction des filles et l'émancipation des femmes

Chronologie

1879: la loi Paul Bert crée les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices

1880 : la loi Camille Sée institue un enseignement secondaire pour les filles

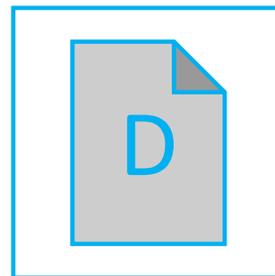
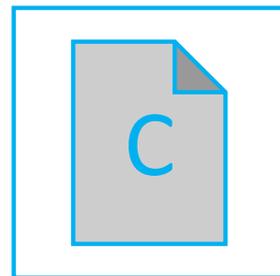
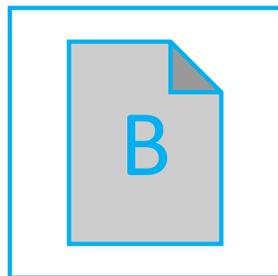
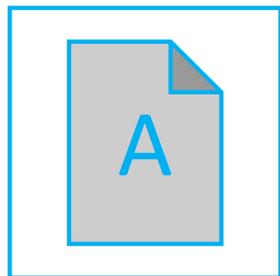
1881-1882 : les lois Ferry établissent l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque pour les garçons et les filles

1884 : Première inscription féminine à la faculté de droit de Paris

1886: la loi Goblet confie l'enseignement public à un personnel enseignant laïc

1893 : Première inscription féminine à l'école de pharmacie

1924: avec la loi Bérard, le baccalauréat devient accessible aux filles



Dossier 3: L'instruction des filles et l'émancipation des femmes

Document A : Les femmes, des « citoyennes sans droits »

Nous proclamons comme vous, citoyens, le principe de l'égalité humaine, nous entendons par là, non seulement l'égalité de tous les hommes entre eux, mais encore l'égalité des hommes et des femmes. Nous voulons pour elles comme pour vous l'instruction intégrale, les mêmes facilités de développement physique, moral, intellectuel, professionnel. Nous voulons pour les femmes, comme pour les hommes, la liberté de conscience, liberté d'opinion, liberté d'action. Nous voulons pour les femmes comme pour les hommes, voix délibérative dans la Commune, dans l'Etat ou dans le groupe ; parce que les femmes comme les hommes sont intéressés aux lois et règlements qui se font, parce que les femmes, payant les impôts, ont autant de droits que les hommes d'exiger une bonne répartition de ces impôts, parce que dans une vraie République, il n'y a plus de privilégiés, il n'y a que des intéressés qui, se soumettant aux mêmes devoirs, doivent posséder les mêmes droits.

Rapport d'Hubertine Auclert au 3^e Congrès national ouvrier, Marseille, du 20 au 31 octobre 1879

Dossier 3: L'instruction des filles et l'émancipation des femmes

Document B : Les programmes de l'instruction des filles

Le temps est passé où l'on confinait les femmes dans les soins du ménage. Qui donc aujourd'hui estimerait la jeune fille qui ne parerait que son corps sans cultiver son esprit ? Sans doute, ni l'algèbre, ni la géométrie, ni les grands problèmes du gouvernement des peuples, ni les trésors de l'érudition, ni les secrets de l'éloquence ne lui seront demandés ; mais, si elle écrit mal et parle plus mal encore la langue de son pays ; si la conversation est vide, son style vulgaire ; si, ignorant l'histoire de sa propre nation, elle n'a de goût que pour les frivolités romanesques ; où sera, je ne dis pas seulement sa distinction, mais sa consolation et sa part d'influence au sein de la famille et de la société ?

Le travail à l'aiguille, je l'ai dit bien des fois, joue le rôle le plus important dans l'existence de la femme ; il est le gagne-pain de l'ouvrière, la source du bien-être et de l'économie pour la mère de famille, le meilleur palliatif contre l'ennui.

Clarisse Juranville, *Manuel d'éducation morale et d'instruction civique à l'usage des jeunes filles*, Larousse, 1890

Document C : De nouveaux emplois pour les femmes



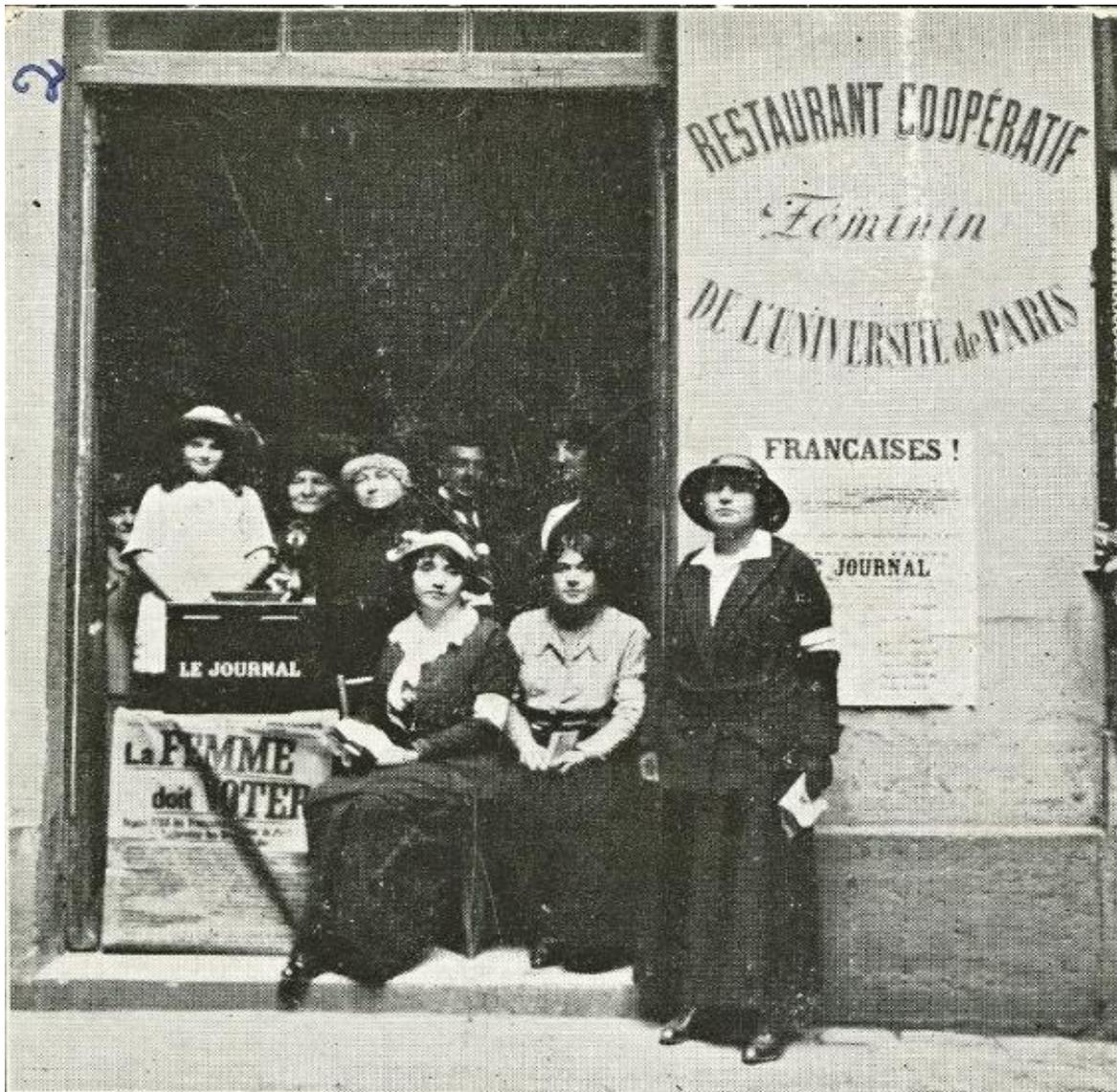
Jeanne Chauvin est la première femme à devenir avocate (1901)



Marie Curie dans son laboratoire en 1898 (les époux reçoivent le prix Nobel en 1903)

Dossier 3: L'instruction des filles et l'émancipation des femmes

Document D : Le combat de la Ligue du droit des femmes



Cliché du *Droit des Femmes*.

LE SCRUTIN FÉMININ - 26 AVRIL 1914

Une section de vote organisée par la *Ligue du Droit des Femmes* à l'Association des Etudiantes, sous la présidence de M^{me} Severine, assistée de M^{elle} Dyvrande, avocate à la Cour et de M^{elle} Klein, étudiante en médecine.

Dossier 3: L'instruction des filles et l'émancipation des femmes

Activité:

Identifiez les documents

1. Pour chaque document, identifiez la source:

	Document A	Document B	Document C	Document D
Source	<input type="checkbox"/> Document source <input type="checkbox"/> Document reconstitué			

2. Présentez le document A en insistant sur l'auteur.

Analysez les documents

3. A quels rôles l'école républicaine prépare-t-elle les filles ? De quelles manières ?
4. Montrez comment l'instruction des filles participe à leur émancipation.
5. Quelle contradiction les mouvements féministes dénoncent-ils ?

Vérifiez l'hypothèse de travail: L'école de la IIIe République a permis d'intégrer les femmes à la nation.

Remobilisez les notions : République, Égalité devant la loi, Nation, Démocratie, Suffrage universel masculin

Proposition d'évaluation: entraînement aux E3C (analyse de document)

2^e partie : analyse de document(s)

Cette partie consiste en l'analyse d'un ou deux document(s) relatif(s) à chacun des deux « sujets d'étude au choix (B) » d'un thème du programme d'histoire ou de géographie. Le candidat choisit un des deux exercices proposés. L'analyse de document(s) est conduite en répondant à des questions.

L'analyse de document(s) permet au candidat de montrer qu'il comprend le sens général du (ou des deux) document(s), qu'il est capable de sélectionner les informations, de les hiérarchiser, de les expliciter et de prendre un recul critique en réponse à une interrogation en s'appuyant d'une part sur le contenu du (ou des) document(s) et, d'autre part, sur ses connaissances personnelles. Les réponses sont l'occasion d'évaluer la capacité de rédaction du candidat.

La progressivité entre les épreuves de première et l'épreuve de terminale résulte du nombre et de la complexité des questions.

Proposition d'évaluation: entraînement aux E3C (analyse de document)

Document A:

Des lycées de jeunes filles? Pourquoi pas des casernes de jeunes filles ? La jeune fille française, élevée dans la protection vigilante de la famille, avait été avec soin préservée de l'éducation garçonnière et des brutalités de la science. Elle grandissait dans une poétique ignorance des mystères des choses. Et cette paix candide de jeune fille, cette délicieuse floraison de pudiques désirs, ces élans d'idéale bonté qui plus tard font l'amour de l'épouse, le dévouement de la femme et le sacrifice de la mère, tout cela va disparaître ! On va supprimer la jeune fille. Assez de ces petites niaisées qui croient à l'ange gardien, au bonhomme de Noël, aux bébés qui naissent dans les choux. La science de l'Etat se chargera de souffler sur ces illusions enfantines. On leur apprendra tout, même l'impureté. Elles n'auront même pas été vierges avant de devenir femmes.

Journal *Le Gaulois*, 25 novembre 1880

Document B:

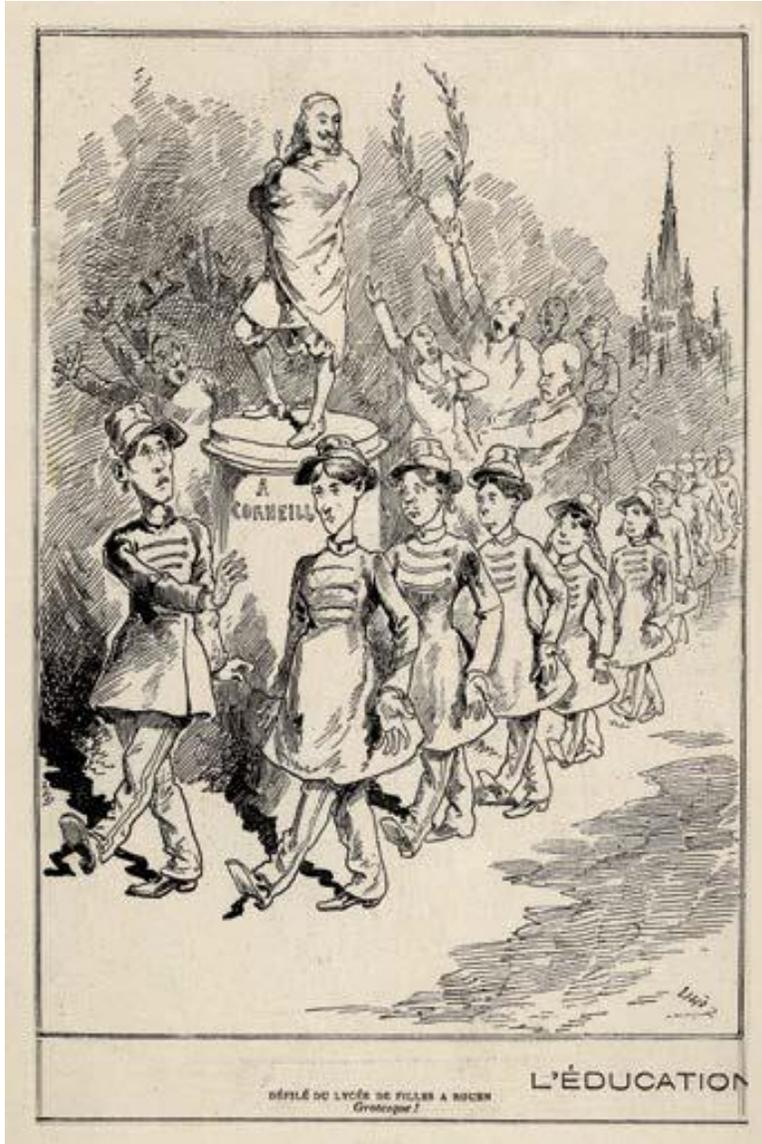
L'absence d'enseignement secondaire pour les femmes entretient l'anarchie intellectuelle de la nation. La plupart des femmes sont restées étrangères aux idées, aux sentiments de la France républicaine et moderne. C'est, dit-on, l'instituteur allemand qui a vaincu la France ; mais la France était à court de soldats et de citoyens. C'est l'institutrice française, c'est la mère française qui formeront pour l'avenir une robuste génération de citoyens et de soldats.

Pierre Foncin (directeur de l'enseignement secondaire dans le ministère Paul Bert),

Discours à l'inauguration du cours pour jeunes filles d'Abbeville, 15 décembre 1880

Proposition d'évaluation: entraînement aux E3C (analyse de document)

Document A:



Document B:

[Jules Ferry et ses amis] avaient rêvé de former des ménagères à l'intelligence ornée que les soucis des concours ne tourmenteraient pas. Or, des écolières seront nées qui supputeront leurs chances au baccalauréat avec l'idée de s'inscrire à l'École de médecine ou à l'École centrale. Ils avaient voulu apprendre aux demoiselles de la bourgeoisie les arts d'agrément, les littératures étrangères, l'hygiène, des éléments d'arithmétique et quelques notions de sciences naturelles. Voici que, rejointes par les filles du peuple, les plus douées d'entre elles se seront transformées en étudiantes sachant le grec et le latin ou prêtes à aborder sans crainte le droit et le calcul différentiel. [...] Soyons juste. La loi de 1880 aura commencé d'affranchir la femme du séculaire complexe d'infériorité que faisaient peser sur elle le code Napoléon, le catéchisme et les durs édits du plaisir de l'homme. Mais attendez ! Il serait naïf de penser que députés et sénateurs qui n'ont voté l'enseignement féminin que dans leur intérêt pourront un jour donner de bonne grâce aux femmes une liberté politique dont ils ne seraient pas sûrs de bénéficier. Vous aurez beau acquitter vos contributions et conduire vos fils à la caserne. Ouais! Pour ce qui sera de vos droits, vous pourrez bien vous morfondre!

Louise Weiss, *Mémoires d'une Européenne*, Payot, 1968, p. 144

Image
imprimée,
V.A. Lemot,
vers 1880

Proposition d'évaluation: entraînement aux E3C (analyse de document)

Penser l'évaluation :

- 1- Quelles notes doivent accompagner le(s) document(s)?
- 2- Faire expliciter des allusions des documents en faisant appel à des connaissances. Faire appel aux notions.
- 3- Quelle progressivité dans les questions ?
- 4- Ne pas oublier le regard critique sur le(s) document(s)

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

